



# INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décision ND/GIS n° 2015-18 du 12 janvier 2015 portant délégation de signature du directeur du département gestion et innovation sociales (GIS) au responsable de l'unité prévention et santé au travail (RATP)

NOR: DEVT1509957S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur du département GIS,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne;

Vu le décret nº 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP;

Vu le décret nº 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs n° 5798 consentie le 20 mai 2010 au directeur du département gestion et innovation sociales par le président-directeur général de la RATP,

Décide:

## Article 1er

De donner délégation à M. Loïc MURACCIOLE, responsable de l'unité prévention et santé au travail, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris pour les besoins de l'activité de l'unité prévention et santé au travail:

- 1.1 Tout acte pris lors de la passation des marchés, bons de commande, conventions et avenants éventuels.
- 1.2 Les marchés ou bons de commande d'un montant inférieur à 60 000 € ainsi que leurs avenants éventuels si le cumul du montant de ces derniers avec celui du marché initial ou d'un bon de commande initial demeure inférieur à 60 000 €.
- 1.3 Les autres conventions, ainsi que leurs avenants éventuels.
- 1.4 Tout acte pris lors de la soumission aux procédures de passation de marchés et de conventions.
- 1.5 Tout acte nécessaire à l'exécution des marchés, bons de commande et conventions quel qu'en soit le montant, notamment les actes d'acceptation et d'agrément des sous-traitants, les ordres de service, les décisions de réception des prestations et les décomptes.
- 1.6 Les actes pouvant concourir à l'application de la réglementation, notamment environnementale et de santé publique, à l'activité de l'unité prévention et santé au travail, et entre autres les demandes de déclaration, d'autorisation ou d'enregistrement.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Loïc MURACCIOLE, responsable de l'unité prévention et santé au travail, de donner délégation à:

Mme Véronique MELLAERTS, responsable de la coordination administrative et budgétaire;

M. Grégory CARILLO, adjoint au responsable de l'unité,



## MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITÉ



à l'effet de signer, en son nom, tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision, à l'exception des actes pris pour les activités de la mission management de la prévention des risques en hygiène bâtimentaire.

### Article 3

De donner délégation à l'effet de signer, en son nom, pour l'unité prévention et santé au travail et dans le cadre de l'activité dont ils ont respectivement la charge, à:

Mme Véronique MELLAERTS, responsable de la coordination administrative et budgétaire, les actes visés à l'article 1er et, dans la limite du montant de 30 000 €, les actes visés à l'alinéa 1.2.

Mme Sophie PIRO, responsable de l'entité agence de la prévention, les actes visés à l'article 1er et, dans la limite du montant de 30000 €, les actes visés à l'alinéa 1.2.

- M. Bernard POISSON, responsable de l'entité service médical d'aptitude sécuritaire, les actes visés à l'article 1er et, dans la limite du montant de 30 000 €, les actes visés à l'alinéa 1.2.
- M. Jocelyn ROGER, responsable de l'entité service social, les actes visés à l'article 1er et, dans la limite du montant de 30 000 €, les actes visés à l'alinéa 1.2.

#### Article 4

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « note de département n° GIS 2014-76 » en date du 1er novembre 2014.

#### Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 12 janvier 2015.

Le directeur du département GIS, S. REYNAUD